

Administration Pénitentiaire :

Le gros ras le bol des travailleurs sociaux

Ils sont 2600 travailleurs sociaux chargés d'assurer le suivi multiformes de près de 240 000 condamnations (travail social mais aussi étude du passage à l'acte, contrôle du respect des sanctions, suivi des personnes libérées ou condamnées à des peines alternatives à l'incarcération, travail de préparation à la sortie de prison, aide à la réinsertion et à la prévention de la récidive...).

150 dossiers par travailleur social : cela donne une idée du manque de moyens alloués pour que ces personnels puissent efficacement exercer leurs fonctions, pour donner un véritable contenu, un sens à leurs missions.

Et l'« océan » qui fait déborder le vase, comme l'écrivent nos camarades, c'est une réforme statutaire qui, loin d'apporter des réponses positives aux légitimes exigences de reconnaissance de ces personnels, ne constitue rien moins qu'une véritable provocation : Aucun point d'indice supplémentaire pour les personnels de base, réduction de moitié de la durée de formation, transformation de leur indemnité en la modulant au « mérite » etc...

Trop, c'est trop.

Et face au mécontentement qui s'exprime sous différentes formes malgré le fait que ces personnels n'aient pas le droit de grève, le Ministère ne sait répondre que par la répression avec des sanctions qui pleuvent de toutes parts.

Mais ils ne cèdent pas : Les actions se multiplient partout depuis le 29 avril (Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Villepinte....) et une manifestation nationale était organisée ce 5 juin, à l'appel de la CGT et du SNEPAP-FSU.

Il faudra bien que Madame la Ministre qui n'hésite pas à demander une rallonge budgétaire lorsqu'il s'agit d'abonder les frais de réception à son ministère, daigne enfin se préoccuper de ceux qui, loin de faire de la « représentation », ont, eux, les mains dans le cambouis du travail de terrain pour la réinsertion, contre la récidive !



A Paris, devant la direction, le 26 mai

Forte montée en puissance des actions aux Finances

Conjuguant l'intervention sur les situations spécifiques et participation massive aux actions « fonction publique », les personnels des finances construisent dans la durée une généralisation de l'action. Contre le démembrement/liquidation à la DGCCRF, la réforme du dédouanement aux douanes, les conditions dans lesquelles s'opère la fusion au sein de la DGFIP, contre les suppressions d'emplois, le projet de loi sur la mobilité et pour des revalorisations salariales, un système de protection sociale de

haut niveau, le développement des missions de service public partout...le mouvement s'ancre sur des revendications fortes, de haut niveau, en phase avec les attentes des personnels qui sont étroitement associés aux contenus revendicatifs comme à la conduite de l'action au travers des très nombreuses assemblées générales.

Les décisions d'actions sous toutes les formes (arrêt de travail, piquets de grève, adresses aux usagers, interpellation des élus, pétitions,

manifestations....) se multiplient.

Les sanctions, menaces et mesures d'intimidation à l'encontre des personnels en lutte sont à ce jour les seules réponses apportées par les directions administratives.

Gageons que la journée d'action du 10 juin prochain comme celle du 17 constitueront de nouveaux temps forts dont les ministres auraient tort de minimiser ce qu'ils représentent comme détermination à être enfin entendus.

Le projet de loi de modernisation de l'économie met en danger la CDC

Le projet de loi de modernisation de l'économie (celui dont on parle surtout dans les médias au regard des dispositions qu'il contient sur l'installation des grandes surfaces) prévoit une série de dispositions toutes plus inquiétantes les unes que les autres pour ce qui est du devenir de la Caisse des dépôts et consignations.

Les missions de celle-ci sont en effet mises en danger par une ouverture à l'ensemble des banques européennes de la collecte sur le livret A, avec tous les risques (transformation en produit d'appel et siphonage des livrets les mieux pourvus, etc) que nous avons déjà dénoncés à plusieurs reprises dans ces colonnes, auxquels s'ajoute – en l'état actuel du projet – notamment un formidable cadeau aux dites banques, sous la forme d'une conservation de plus de 30% des liquidités collectées sur le livret A comme sur le livret de développement durable (cadeau évalué à quelques 40 Milliards d'€). Cela signifie entre autre la fin de

la centralisation intégrale des fonds par la CDC, avec des conséquences sur les moyens financiers pour le financement du logement social mais aussi fait peser de lourds risques sur la structuration de la caisse et son statut juridique. D'autant qu'une transformation de la CDC en fond souverain français, si elle n'est pas ouvertement prévue est en tout cas facilitée par les évolutions juridiques que permet le projet de loi, ce qui converge tant avec des déclarations présidentielles qu'avec les menaces qui pèsent sur plusieurs de ses missions actuelles, telles la protection de l'épargne populaire, le financement du logement social, voire celle de la gestion des organismes de retraites.

Modifications aussi dans la gouvernance par l'ajout d'administrateurs « classiques » à la commission de surveillance, pourtant sensée représenter le parlement qui doit assurer le contrôle de la CDC ; par le placement de la caisse des dépôts (pour ses activités bancaires et finan-

cières) sous le contrôle de la commission bancaire, faisant ainsi de la CDC un établissement de crédit comme les autres, banalisé, et devant donc fonctionner selon les mêmes principes, ce qui ne peut que conduire à la remise en cause des missions de service public et de leur contenu.

Modifications de taille aussi pour ce qui est de la situation des personnels avec notamment une menace sur le statut particulier des agents CNASSM (caisse des mines) et également l'application à tous les agents de la caisse des dépôts – y compris les fonctionnaires - de plusieurs dispositions du code du travail, dont celles qui prévoient des « accords d'intéressement », la mise en place d'un plan d'épargne salariale, ou encore d'un plan d'épargne retraite collective !

La CGT appelle tous les personnels à se mobiliser pour faire entendre leur opposition à de telles dispositions.

Education Nationale :

L'action se poursuit en juin

Dans le second degré les organisations CGT édu'c'ation, FSU et SUD du second degré, qui rejettent des propositions de discussions « écartant les questions budgétaires » (!!!), réaffirment leurs exigences de négocier à partir des revendications des personnels (rétablissement des postes supprimés en particulier par la transformation des heures supplémentaires en emplois, maintien des enseignements dispensés aux élèves, consolidation des trois voies de formation au lycée, arrêt de la généralisation des bacs pro en trois ans, ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers de l'éducation...). Elles continuent de dénoncer les suppressions d'emplois, la création d'une agence pour les remplacements, la remise en cause du droit de grève...et appellent à poursuivre l'action en ce mois de juin, notamment par une nouvelle journée de grève avec l'ensemble des personnels de la fonction publique ce 10 juin.

La défense de la Nation n'est pas une marchandise

Les 16 et 17 mai s'est déroulé, dans les locaux de la CGT et à l'initiative de la Fédération nationale des travailleurs de l'Etat CGT, une initiative inédite et porteuse de sens.

160 personnes, dont des officiers supérieurs (général, colonel) ont échangé dans un esprit d'écoute remarquable sur les thèmes de « La défense nationale citoyenne » et du « militaire citoyen ».

Alors que, sous couvert de professionnalisation des armées, la défense nationale se voit de plus en plus privatisée, les participants à ce colloque ont tous appelé de leurs vœux un véritable contrôle des missions de souveraineté nationale par la collectivité.